



# Fédération Autonome de la Fonction Publique Territoriale

COMPTÉ RENDU

## Le Conseil supérieur de la Fonction publique territoriale (CSFPT) invite la CNRACL (Caisse nationale des retraites des collectivités locales) et poursuit son engagement en faveur des ATSEM et des personnels de la filière animation

Présidée par Monsieur Philippe Laurent entouré du directeur général des Collectivités locales (DGCL) et du directeur général du CSFPT, l'ordre du jour de cette séance plénière portait sur **le rapport de la Formation spécialisée n° 2 (FS2)** concernant « Les modalités de recrutement et de formation des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (ATSEM) et des agents de la filière animation », **une note relative à la simplification et à l'amélioration du droit syndical dans la FPT, un projet de décret** portant diverses dispositions statutaires relatives à la FPT et **l'audition du président et du directeur général de la CNRACL.**

**Pascal Kessler et Bruno Collignon** représentaient la **FA-FPT.**

Le rapport présenté par la FS2 (présidée par FO) s'inscrit dans le prolongement des travaux menés depuis deux ans par le CSFPT sur la situation statutaire des ATSEM et des agent.e.s de la filière animation (travaux de la FS3 présidée par la CGT).

**La FA qui s'était engagée dès l'année 2016 dans l'intersyndicale** pour soutenir les revendications légitimes des ATSEM **a tout naturellement soutenu ce rapport** qui marque une étape supplémentaire vers une reconnaissance pleine et entière des personnels qui exercent leurs missions dans le secteur de la petite enfance.

**L'engagement de la FA-FPT sur ce dossier va se poursuivre ; il reste encore beaucoup à faire, notamment sur les questions de déroulement de carrière et de prise en compte des facteurs de pénibilité.**

**Ce rapport a fait l'objet d'un vote quasi unanime moins l'abstention d'une organisation syndicale.**

À l'occasion de ce vote, **la FA a précisé que dans le contexte de remise en cause profonde du statut voulu par le gouvernement (recours généralisé au contrat et rémunération au mérite notamment)** il lui semblait indispensable de dénoncer le principe du mérite qui est incompatible avec la notion de service public, et qui aura bien du mal à se mesurer dans un secteur d'activité où l'objectif principal est le bien-être des enfants !

Par ailleurs, les missions des ATSEM et des personnels de la filière animation justifient pleinement la création de postes de titulaires.

**Pour la FA-FPT, le CSFPT est fondé à défendre cette position au nom du collège employeurs et des organisations syndicales représentatives puisqu'il s'agit bien de défendre le statut de la Fonction publique.**



**FA-FPT**

96 rue Blanche

75009 PARIS

Tel : 01 42 80 22 22

E-mail : [secretariat@fafpt.org](mailto:secretariat@fafpt.org)

Site internet : <http://www.fafpt.org>

**La note relative au droit syndical** ouvre des perspectives dans différents domaines (mutualisation DAS/ASA au niveau des centres de gestion, prise en compte des agentes et agents travaillant en horaire atypique –travail de nuit et en horaires décalés notamment-).

Cette note construite à partir des propositions du CSFPT (collège employeurs et OS) en lien avec la Fédération nationale des Centres de gestion (FNCDG) **va permettre d'ouvrir de véritables négociations avec la DGCL sur la simplification et l'amélioration du droit syndical.**

**La FA a tenu à souligner la qualité des travaux réalisés par ce groupe coordonné par la CFDT au sein de la FS4.**

Concernant le projet de décret qui vise à intégrer quelques modifications de cohérence suite à la publication des nombreux textes qui ont concerné la FPT (textes PPCR notamment), **la FA a soutenu 7 des 8 amendements déposés à cette occasion.**

Nous nous sommes opposés à un amendement qui visait à limiter les droits fondamentaux des agentes et agents dans le cas de procédures judiciaires.

**La FA s'est abstenue sur ce projet de décret qui acte notamment le report d'un an de l'accord PPCR !**

**Enfin, le président et le directeur général de la CNRACL** ont présenté un état des lieux très argumenté de la situation de notre Caisse de retraite, présentation incluant des projections à l'horizon 2032.

**Le diaporama de cette présentation joint à ce compte rendu est mis en ligne sur le site de la FA.**

En réaction à cette présentation de grande qualité, **la FA a demandé à ce que le montant médian des pensions versées par la CNRACL nous soit communiqué.** Pour mémoire, la médiane divise en deux une population donnée ; s'agissant des pensionné.e.s de la CNRACL, la médiane permettra de connaître le montant de la pension qui séparera les bénéficiaires en deux moitiés, d'un côté celles et ceux qui perçoivent une retraite supérieure à ce montant, de l'autre celles et ceux qui perçoivent une retraite inférieure.

**Cette notion est plus objective que la moyenne !**

**La présentation du président et du directeur général de la CNRACL dresse un constat alarmant sur les perspectives à court terme, et ce malgré des frais de gestion maîtrisés, du fait de la diminution du ratio cotisants / bénéficiaires liée à la baisse des recrutements au sein de la FPT.**

**La FA est intervenue en insistant sur les conséquences catastrophiques des dispositions souhaitées par le gouvernement qui, avec la suppression programmée de 70 000 postes de titulaires en 4 ans et le recours généralisé au contrat, entraînera de manière inéluctable la disparition programmée du système de retraite publique par répartition !**

Sur ce point, nous avons également sollicité le président du CSFPT pour que cette instance réaffirme son attachement à ce système basé sur la solidarité intergénérationnelle.

La prochaine réunion du Bureau aura lieu le 12 septembre, la prochaine séance plénière étant programmée pour le 26 septembre.

**Autonome, progressiste, solidaire, à la FA un autre syndicalisme est possible !**